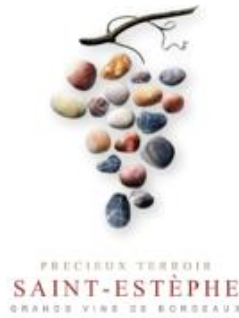


**G.D.O.N du  
MEDOC**



## COMMUNIQUE DE PRESSE

« Ouverture de la saison de la confusion sexuelle »

# Moins d'insecticides dans le vignoble de Saint-Estèphe grâce au biocontrôle

## La confusion sexuelle imite la nature pour protéger la vigne

- **Les viticulteurs de Saint-Estèphe développent une solution de biocontrôle pour réduire l'utilisation des insecticides conventionnels afin de répondre aux enjeux de l'agro-écologie.**
- **130 hectares de vignes supplémentaires protégés en 2016 avec la confusion sexuelle.**
- **Une méthode en plein boom dans les vignes de Saint-Estèphe.**

**Saint-Estèphe, le 25 mars 2016** - Les viticulteurs de Saint-Estèphe lancent la saison viticole. Mobilisés pour mettre en place la confusion sexuelle dans leurs vignes (solution « *Rak*<sup>®</sup> »), ils cherchent à protéger les précieux ceps de nombreux ravageurs parmi lesquels des papillons nommés « *tordeuses de la grappe* » ou « *vers de la grappe* », dont les larves altèrent la quantité et la qualité de la vendange. Dans les vignes, les ravageurs femelles émettent des phéromones pour attirer le mâle et s'accoupler. Le principe de la confusion sexuelle est simple : utiliser des phéromones de synthèse pour rompre les communications chimiques entre papillons mâles et femelles. Ces phéromones de synthèse sont reproduites à l'identique de celles produites par les papillons ravageurs. Des diffuseurs de phéromones se présentant sous la forme de capsules sont installés dans les vignes. Après leur installation, elles diffusent et l'atmosphère se trouve saturée en phéromones. Concrètement, de petites capsules de phéromones sont accrochées entre les pieds de vigne, à intervalles réguliers. Conséquence : il devient très compliqué pour les papillons ravageurs mâles de localiser les femelles.

Désorientés, les insectes mâles n'arrivent plus à repérer les femelles pour s'accoupler. Le résultat est là : sans accouplement, pas de larve ni de chenille susceptible d'attaquer les raisins. Les populations de ravageurs baissent en deçà des seuils de nuisibilité. **Les expériences menées ont montré qu'après plusieurs années de lutte par confusion sexuelle, les populations de tordeuses diminuent.** Autre avantage de la protection « Rak<sup>®</sup> », elle permet de réduire les attaques de botrytis, maladie liée à un champignon qui dégrade fortement la qualité du raisin.

### **Une belle avancée pour l'environnement**

La protection de la vigne par la confusion sexuelle nécessite la pose d'environ 500 capsules par hectare. Mise au point par BASF, pionnier dans le domaine du biocontrôle grâce à cette méthode, la confusion sexuelle est encore plus efficace contre les tordeuses de la grappe si elle est mise en place par tous les viticulteurs d'une aire de production. La dimension collective de ce moyen de lutte contre les ravageurs contribue à renforcer les liens entre les viticulteurs de Saint-Estèphe, sous l'impulsion du Syndicat Viticole de Saint-Estèphe. Avec plus de 130 hectares supplémentaires confusés en 2016, l'impulsion est donnée. Utilisée en viticulture conventionnelle ou biologique, les viticulteurs sont conscients de l'efficacité de cette méthode douce qui préserve la biodiversité. Au plan environnemental, le boom de la confusion sexuelle est une belle avancée puisque cette méthode permet d'éviter l'utilisation de deux insecticides et contribue à une production de qualité. L'image du vin est associée au plaisir et à la qualité. Elle ne peut faire l'impasse sur le respect de l'environnement. Les producteurs sont bien décidés à faire reconnaître leurs efforts dans ce domaine.

#### ***Soin de la vigne : priorité à l'observation***

*Par ailleurs, grâce au suivi de la maladie de la flavescence dorée réalisé par le GDON Médoc (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles), une lutte aménagée a pu être mise en place afin de diminuer le nombre de traitements obligatoires pour lutter contre l'insecte vecteur de la maladie. Ce suivi permet de limiter le nombre d'insecticides. Par exemple en 2015, sur le vignoble de Saint-Estèphe, seul 1 traitement larvicide a été réalisé alors que 3 traitements sont imposés par arrêté.*

Contact presse : Nathalie Aubin

Tél. : 01 39 53 53 33

[aubin@droitdevant.fr](mailto:aubin@droitdevant.fr)

